



Communiqué de presse conjoint du Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

Le Premier Ministre a confié au ministère de l'Intérieur le soin d'activer la cellule interministérielle opérationnelle afin de coordonner l'action des différents ministères impliqués dans le suivi de la situation de la **société Lubrizol**, implantée à **Rouen**. Sont notamment concernés, les ministères de l'Intérieur, des Affaires sociales et de la Santé et de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Un point de situation a été fait en liaison avec l'exploitant et les services déconcentrés de l'Etat en Haute-Normandie.

Il est confirmé que, depuis l'arrêt de l'exploitation industrielle lundi soir, les **émanations** entraînent des **nuisances olfactives** qui **ne présentent pas de risque pour la santé**.

Conformément à ses obligations, l'exploitant a présenté aux services de l'Etat un processus technique pour rendre complètement inertes les produits industriels, et ainsi, mettre un terme aux émanations et aux désagréments qu'elles entraînent.

Le processus technique proposé par l'exploitant est en cours d'examen. Après cet examen et prise en compte des modalités techniques nécessaires, il sera mis en oeuvre par la société, sous contrôle des services de l'Etat. Les opérations pourraient dans ce cas commencer en début de soirée.

Société Lubrizol : émanations de gaz mercaptan

Écrit par Ministère de l'Intérieur
Mardi, 22 Janvier 2013 20:24 -
